



## Intéressement 2023

### Clap de fin, à vos avis !

Ce Lundi 15 mai 2023 s'est déroulé la « dernière » réunion de négociation concernant l'accord d'intéressement pour l'année 2023.

Cela reprend l'intéressement financier, l'intéressement de performance opérationnel et l'abondement en cas de placement sur PEE.

### Intéressement Financier

Le tableau de calcul avec « EBE France » et « EBE Monde » ne change pas par rapport à la dernière proposition de la Direction.

**Concernant la répartition, la Direction n'a pas SOUHAITÉ modifier les pourcentages entre forfaitaire (40%) et proportionnel (60%) au salaire.**

### Intéressement de Performance Opérationnel

L'IPO reste avec les 2 critères identiques à l'accord précédent : Sécurité (déclenchement 10, cible 0, avec bonus) et Qualité (déclenchement 0,85, cible 0,64, avec bonus).

Bonus supplémentaire « Sécurité » :

- si  $\leq 20$  accidents, 150€
- si 21 - 22 accidents, 100€
- si 23 accidents, 75€
- si 24 accidents, 50€
- sinon 0€

Pour un IPO max de 1590€

### Abondement au PEE

Afin de couvrir l'arrêt de CCB et OBLIROC 2, la CGT avait demandé une évolution de l'abondement à hauteur de 1600€.

**Après négociation, notre dernière proposition de 1200€ brut a été retenue.**

Cet abondement de 1200€ sera effectif sur les versements à partir de 2024.

Avec la règle 1€ d'intéressement versé pour 3€ d'abondement donc 400€ pour obtenir les 1200€.

Le versement volontaire est toujours possible avec la règle 1€ pour 1€.

## CLAP DE FIN, CONSULTATION ?

Nos différentes revendications ont permis de faire évoluer ce nouvel accord d'intéressement d'une durée d'un an avec un abondement nettement amélioré, de légère amélioration sur l'intéressement financier et quelques évolutions sur l'IPO.

**GROS BEMOL : la Direction reste sourde à une redistribution plus équitable de l'intéressement financier afin de protéger une majorité de salariés désavantagés par ce mode de calcul.**

**Comme pour chaque accord, nous attendons votre avis sur la signature ou non !**

